



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**RESTRICTION D'ACCES AU PUBLIC  
PARCOURS SANTE – Jean Rieusset  
Le 17 Octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00**

**Arrêté n° 2021/10/241**

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il est nécessaire de restreindre l'accès au public du « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34130 Valergues, le Dimanche 17 Octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation « **Les Foulées Valerguaises** » et de garantir la sécurité de tous,

**ARRETE**

**Article 1er** : Afin de garantir le bon déroulement et d'assurer la sécurité de tous, l'accès au « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34130 Valergues, sera exclusivement réservé, le Dimanche 17 Octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 :

- Aux organisateurs de la manifestation,
- Aux participants,
- Aux spectateurs dans le respect du circuit établi pour les participants,

**Article 2** : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, et sur le site concerné.

VALERGUES, le 12 Octobre 2021  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Gérard LIGORA

